

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

2. Procédure de passation :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1[°], R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Acquisition, mise en service et maintenance d'une solution de facturation et de gestion des usagers du service déchets ménagers

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation a pour objet l'acquisition, la mise en service et la maintenance d'une solution logicielle de facturation et de gestion des usagers du service déchets ménagers.

Il s'agit d'un marché composite : il est simple en ce qui concerne les prestations détaillées dans l'onglet DPGF du document financier, et constitue un accord-cadre à bons de commande conclu sans minimum annuel et pour un montant maximum de 100 000,00 € HT pour toute la durée du contrat, en ce qui concerne les prestations détaillées dans l'onglet BPU du document financier.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lieu de livraison final :

- Code Nuts : FRF12
- Direction des Déchets Ménagers – Pont du Palmrain – Bâtiments Sud RD105 – 68128 VILLAGE-NEUF



5. Classification CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
72 21 29 00-8	Services de développement de logiciels divers et systèmes informatiques
48 90 00 00-7	Logiciels et systèmes informatiques divers
48 44 41 00-3	Système de facturation
48 61 10 00-4	Logiciels de base de données

6. Durée du marché :

Le marché public composite est conclu selon les modalités suivantes :

- Partie forfaitaire :

Pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du marché au titulaire. Elle n'est pas reconductible.

- Partie à bons de commande :

Pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire, puis reconductible trois fois au maximum, pour une durée de 12 mois à chaque fois.

La reconduction de cette partie à bons de commandes est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer. Le pouvoir adjudicateur peut toutefois choisir de ne pas reconduire la partie à bons de commande du marché composite. Il en informe alors le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période d'exécution. La non-reconduction de la partie à bons de commandes n'ouvre pas droit à indemnisation pour le titulaire.

Les délais d'exécution sont précisés dans le règlement de la consultation.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
 - Possibilité de reconduire, dans les conditions prévues au marché et conformément à l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique, la partie à bons de commande du marché ;
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.



- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Modalités de paiement : virement administratif.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération.

Les prix sont fermes pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché. Par la suite, ils pourront être révisés à date anniversaire du marché dans les conditions prévues au marché.

- Cautionnement et garanties exigées : aucune retenue de garantie ne sera appliquée.
- Une avance de 5,00 % est accordée pour la partie forfaitaire du marché, dans les conditions prévues au marché.

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - La liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
 - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque co-traitant (sauf le DC1).

9. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	50 %
2	Prix des prestations	35 %
3	Démonstration du logiciel	15 %

10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.



Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

11. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

12. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises, ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.



Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

13. Autres informations :

La valeur technique des offres sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire technique fourni par le candidat ainsi que dans le cadre de réponse complété par ses soins, selon la décomposition suivante :

- Les fonctionnalités du logiciel (logiciel en ligne, modules présents, nombre de connexion simultanée, compatibilité avec les outils existants) (10 points)
- La qualité de la méthode de reprise des bases de données existantes, l'intégration des nouvelles données, la charge de travail restante pour la collectivité (10 points) ;
- La qualité du service après-vente (SAV) et de la maintenance : les garanties, l'accessibilité du service support (plage horaire de la télémaintenance), le processus de résolution d'un signalement, les délais, les exclusions du service maintenance (10 points)
- La fluidité des échanges de fichiers financiers entre le logiciel, le service comptable de SLA et les services de Trésorerie (10 points) ;
- Le planning et respect des délais (5 points)
- Les formations que le titulaire propose de mettre en place, conformément aux dispositions du CCTP (5 points)

Le prix sera apprécié sur la base de la proposition financière des candidats renseignée dans le document financier. La note maximale sera de 100 points et appréciée sur la base :

- Du prix renseigné pour la ligne "total - partie forfaitaire" de l'onglet DPGF du document financier (50 points)
- Du prix renseigné pour la ligne "total - partie bon de commande" dans l'onglet « Simulation Financière » du document financier (50 points)

14. Date limite de réception des offres :

Lundi 20 septembre 2021 à 12h00

15. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr



Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs
aux marchés publics

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 NANCY CEDEX

E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Tél : 03.83.34.25.65

Fax : 03.83.34.22.24

16. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Jeudi 19 août 2021

